



Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 15/3/24

ID : 031-213104219-20240313-DEL2024\_02\_03-DE

Besler  
Levraut

Folio 2023-1

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET</b>
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 13 mars 2024
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-quatre et le treize mars à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	26	
DATE DE LA CONVOCATION			
07 mars 2024			
DATE D'AFFICHAGE			
07 mars 2024			

#### Etaient présents

Mesdames GAMBET, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, ABADIE, LAFONT, MARTY, SAUVAGE,  
RAHIN, VIOLTON, BESOMBES, COUESNON  
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, CARRIERE, MIJOLE, PERON,  
GOUSSET, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

#### Procurations

Mme TARDIEU avait donné procuration à Mme MARTIN-RECUR  
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN  
Mme BEGUE avait donné procuration à M. CHARRON

#### Absents

M. PIRIOU

M. RENOUX a été élu secrétaire de séance à l'unanimité (22 voix pour).

### DELIBERATION N°2024-02-03

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Le Conseil Municipal est invité, comme chaque année, à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif. La tenue d'un tel débat est prescrite par les articles L 2312-1 et suivants du CGCT.

C'est l'occasion, pour les membres du Conseil Municipal, d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

Le rapport d'orientation reprend, les orientations arrêtées tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement lors des réunions des commissions préparatoires. Il est composé de trois parties :



Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le 15/3/24

ID : 031-213104219-20240313-DEL2024\_02\_03-DE

Parler  
Levroux

Folio 2023-2

## **I – LE CONTEXTE BUDGETAIRE**

- A – La structure du Budget
- B – L'environnement économique national
- C – Les éléments clés de la Loi de Finances 2024

## **II – LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE**

- A – Les résultats de l'exercice budgétaire 2023
- B – L'exécution 2023
- C – Les restes à Réaliser
- D – La dette
- E – Les recettes fiscales 2024
- F – Les allocations compensatrices
- G – Les dotations
- H – Les contingents et participations
- I – Les indemnités des élus

## **III – LES ORIENTATIONS 2024**

- A – Les charges de Fonctionnement
- B – Les produits de fonctionnement
- C – Les dépenses d'investissement
- D – Les recettes d'investissement
- E – Les travaux de moyen et long terme
- F – Le budget annexe Energies Renouvelables

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la majorité (23 voix pour et 3 abstentions LAFONT, MARTY, COMBA),

- **PREND ACTE** de la tenue du DOB 2024.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 13 mars 2024  
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

